

# Aide aux étudiants

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

*accessible  
abordable*

---

Programme  
manitobain d'aide  
aux étudiants  
Enseignement postsecondaire  
et Alphabétisation  
**Rapport annuel**  
**2005-2006**

---

*Enseignement postsecondaire  
accessible et abordable*

---



---

**BUREAU DU MINISTRE  
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET ALPHABÉTISATION**

Bureau 162  
Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8  
CANADA

Son Honneur  
L'honorable John Harvard, P.C., O.M.  
Lieutenant-gouverneur du Manitoba  
Palais législatif, bureau 235  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de présenter à Votre Honneur le rapport annuel du Programme manitobain d'aide aux étudiants pour l'année de programme se terminant le 31 juillet 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon plus profond respect.

La ministre,

Original signé par

Diane McGifford





**Sous-ministre de l'Enseignement postsecondaire et  
de l'Alphabétisation**

Bureau 156  
Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8  
CANADA

Madame Diane McGifford  
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation  
Palais législatif, bureau 162  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Programme manitobain d'aide aux étudiants pour l'année 2005-2006. Ce rapport contient de l'information sur le programme pour l'année commencée le 1<sup>er</sup> août 2005 et terminée le 31 juillet 2006.

L'Aide aux étudiants du Manitoba maintient son engagement de rendre accessibles et abordables les études postsecondaires pour tous les Manitobains admissibles. En 2005-2006, l'Aide aux étudiants a subi un nombre de changements considérables, y compris la première augmentation des limites de prêts depuis 1994, une augmentation du budget des Bourses du gouvernement du Manitoba, l'inclusion des coûts d'un ordinateur et des coûts connexes dans le cadre de l'évaluation du besoin financier des étudiants et une réduction de la contribution parentale demandée pour ce qui est des étudiants à charge.

Le bureau de l'Aide aux étudiants continue à fournir une gamme importante de services et d'outils aux étudiants tout en rendant compte de manière appropriée de l'utilisation des fonds publics.

Je note avec satisfaction les réalisations de l'Aide aux étudiants du Manitoba au cours de la période de référence.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mon plus profond respect.

Le sous-ministre par intérim,

Original signé par

Dwight Botting



# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
Contexte.....	1
Mandat de l'Aide aux étudiants.....	2
Objectifs de la Direction.....	2
Organisation et administration.....	3
Aide financière aux étudiants offerte au Manitoba.....	3
Organigramme.....	4
Responsabilités des sections.....	5
L'année de programme 2005-2006 Améliorations.....	7
Activités.....	8

## **Admissibilité à l'Aide aux étudiants du Manitoba et aux programmes ..... 10**

<b>Admissibilité à l'aide.....</b>	<b>10</b>
<b>Aide remboursable.....</b>	<b>11</b>
Prêts d'études canadiens.....	11
Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba.....	11
<b>Aide non remboursable.....</b>	<b>12</b>
Bourses d'accès.....	12
Bourses du millénaire pour étudiants adultes.....	14
Subventions canadiennes d'accès.....	15
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne.....	15
Subventions canadiennes pour études spéciales à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente.....	16
Subventions canadiennes pour études spéciales à l'intention des étudiants à temps plein ayant des personnes à charge.....	16
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiantes inscrites au doctorat.....	16
<b>Aide aux étudiants à temps partiel.....</b>	<b>17</b>

Prêts d'études canadiens pour étudiants à temps partiel.....	17
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente.....	18
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel dans le besoin.....	18
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge.....	18
<b>Mesures destinées à réduire l'endettement des étudiants.....</b>	<b>18</b>
Bourses du gouvernement du Manitoba.....	18
Bourses d'études canadiennes du millénaire.....	19
Exemption d'intérêts.....	20
Réduction de la dette en cours de remboursement..	20
<b>Subventions et autres formes d'aide.....</b>	<b>21</b>
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba.....	21
Subventions de remise sur les frais de scolarité.....	21
Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine.....	21
Programme de bourses d'études pour les Autochtones.....	21
Churchill Northern Studies Centre.....	22
Programme de transition pour la jeunesse.....	22
Bourses du millénaire pour étudiants adultes.....	22
Bourses d'études supérieures.....	22
Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques.....	22
Programme de subvention conditionnelle des frais de scolarité du programme d'éducation des jeunes enfants.....	22
Programme vétérinaire de gros bétail.....	22
Winnipeg Education Centre – Programme de dotation.....	22

## **Renseignements financiers ... 23**

## **Annexes**

<b>Annexe A – Légende des tableaux et des graphiques.....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe B – Répartition des prêts canadiens d'études et des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe C – Répartition des bourses d'études canadiennes du millénaire et des bourses du gouvernement du Manitoba.....</b>	<b>27</b>
<b>Annexe D – Sommaire historique de l'endettement des étudiants.....</b>	<b>28</b>
<b>Annexe E – Sommaire historique des taux d'utilisation de l'aide aux étudiants.....</b>	<b>30</b>

## Introduction

### Enseignement postsecondaire accessible et abordable

La Direction de l'aide aux étudiants adhère aux principes de l'éducation postsecondaire accessible et abordable. Il est aussi résolu à faire en sorte que les étudiants de la province puissent développer leur propre potentiel éducatif, se préparer aux possibilités émergentes au Manitoba et soutenir la concurrence dans une société planétaire en pleine croissance et dominée par le savoir. Le Programme manitobain d'aide aux étudiants réduit les obstacles financiers qui empêchent les étudiants de poursuivre des études postsecondaires en accordant des prêts, des subventions, des bourses d'études et d'autres formes d'aide. Une aide financière est aussi apportée aux étudiants pour réduire leur endettement et pour les aider à rembourser leurs prêts.

La Direction de l'aide aux étudiants fournit une aide financière qui fait complément aux ressources de l'étudiant et de sa famille par le biais d'une évaluation des besoins financiers de l'étudiant. Le coût des études postsecondaires est une responsabilité partagée par les étudiants, leurs parents, leur conjoint et le gouvernement.

L'information sur les programmes dans ce rapport présente les détails financiers pour l'année de programme 2005-2006 (du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet).

### Contexte

La Direction de l'aide aux étudiants est administrée au sein du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. En plus de fixer des objectifs globaux en matière de formation et de perfectionnement des aptitudes, le Ministère est responsable de l'ensemble de la structure législative et de la réglementation régissant l'enseignement postsecondaire et le système de formation professionnelle.

La mission du Ministère est d'assurer l'accès à une éducation et à une formation professionnelle pertinentes de qualité, abordables, accessibles et adaptées aux tendances du marché du travail.

Pour mener à bien sa mission, le Ministère vise cinq buts principaux :

- améliorer le taux de réussite dans tous les programmes et établissements;
- élargir la gamme de gens qui font appel aux services;
- intégrer et appuyer le perfectionnement des connaissances et des aptitudes aux priorités économiques et sociales;
- renforcer la capacité des établissements et de la communauté à soutenir l'apprentissage;
- former des partenariats au sein des secteurs et entre eux.

Avant le 1<sup>er</sup> août 2001, les prêts étudiants du Manitoba étaient financés et administrés par des institutions financières selon des modalités de prêts à risques partagés ou garantis. Au niveau national, le financement des prêts étudiants a changé par suite de la décision du gouvernement fédéral du mois d'août 2000 de financer directement le Programme canadien de prêts aux étudiants. Le 1<sup>er</sup> août 2001, le Manitoba a commencé à financer directement le Programme manitobain de prêts aux étudiants et a établi le Bureau de prêts étudiants du Manitoba. Afin d'améliorer les services à la clientèle en offrant un guichet unique aux étudiants pour tous leurs besoins de prêts – de la demande d'aide au remboursement – le Bureau fut intégré à l'Aide aux étudiants par le biais de la Section des services de prêt en décembre 2003.

La Direction de l'aide aux étudiants est régie par la *Loi sur l'aide aux étudiants* (sanctionnée au mois de juillet 2001) et par ses règlements connexes. Cette loi établit les bourses du gouvernement du Manitoba et appuie les principes fondamentaux qui font que l'éducation postsecondaire soit accessible et abordable pour les étudiants manitobains.



Services de renseignements

*À titre d'étudiant étranger à l'extérieur du pays, je tiens à vous communiquer que les membres de votre personnel ont été d'une aide précieuse. Ils ont été en mesure de chercher et d'entrer en communication avec les bons bureaux sans heurts de façon efficace.*

*Je dois dire qu'à part leurs messages électroniques, je ne les connais pas, mais lorsque les choses semblaient être impossibles pour d'autres, ils arrivaient à faire en sorte que tout était possible.*

*Ce fut un réel plaisir pour moi qu'ils puissent travailler sur mon dossier.*

*Je crois que c'est important de féliciter les personnes exceptionnelles qui font bien leur travail.*

*Merci.*

Tanner (étudiant)

## Mandat de l'Aide aux étudiants

Le mandat de l'Aide aux étudiants est de rendre les études postsecondaires plus accessibles et abordables, en accordant des prêts étudiants et d'autres formes d'aide aux Manitobains admissibles aux prises avec des difficultés financières. L'aide est calculée en fonction d'une évaluation du besoin financier, qui compare les coûts liés aux études et les coûts de subsistance admissibles avec les ressources dont les étudiants disposent.

La Direction de l'aide aux étudiants administre le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et les prêts étudiants du gouvernement du Manitoba. L'Aide aux étudiants est aussi responsable d'agréer les établissements d'enseignement et les programmes. Le programme et l'établissement doivent être agréés pour que l'étudiant ait droit à un prêt étudiant.

La Direction de l'aide aux étudiants assure aussi la coordination financière et le soutien de divers programmes, y compris : l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, le programme de bourses du gouvernement du Manitoba, les bourses d'études canadiennes du millénaire, les bourses d'accès, les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne, le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine, la Bourse du millénaire pour étudiants adultes, le Programme de bourses d'études pour les Autochtones et les bourses de transition pour la jeunesse.

## Objectifs de la Direction

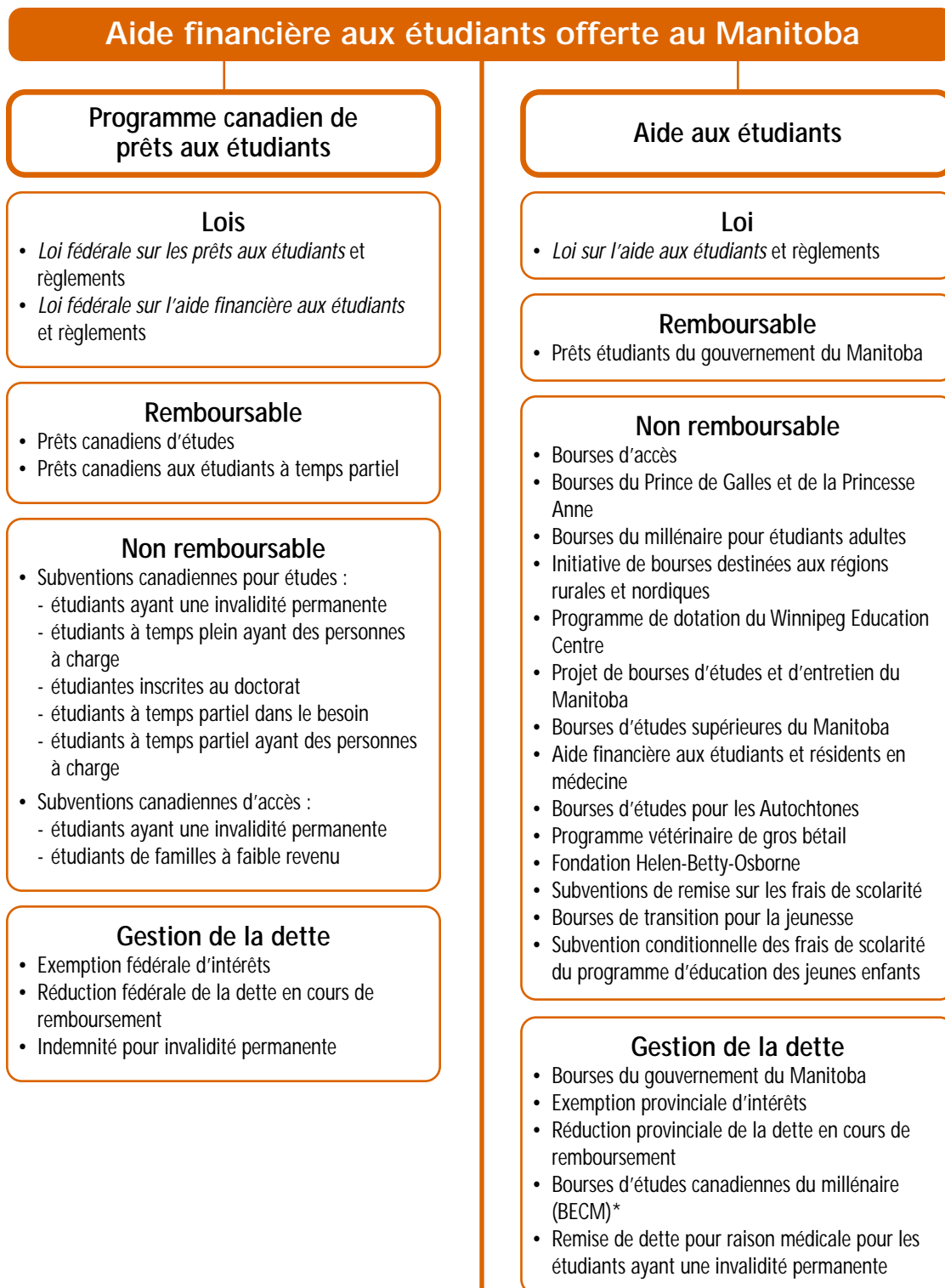
Les principaux objectifs de l'Aide aux étudiants sont les suivants :

- accroître les possibilités pour les Manitobains de faire des études postsecondaires en offrant une aide financière complémentaire aux étudiants dont les finances limitent leurs choix en matière d'éducation et qui pourraient autrement ne pas être en mesure de faire des études postsecondaires;
- administrer le cadre d'agrément pancanadien et s'assurer que les établissements d'enseignement et les programmes d'études répondent aux critères d'agrément de l'Aide aux étudiants du Manitoba;
- mieux faire connaître au public les programmes et les services offerts par le Programme manitobain aux étudiants, aux établissements et au public en général;
- fournir des services efficaces d'administration de prêt étudiant et de gestion de la dette aux étudiants manitobains du niveau postsecondaire;
- gérer les subventions accordées au Churchill Northern Studies Centre et à Aboriginal Languages of Manitoba Inc.;
- évaluer les programmes et les services.

## Organisation et administration

Le Programme canadien de prêts aux étudiants et la Direction de l'aide aux étudiants fonctionnent conjointement et sont administrés par l'Aide aux étudiants du Manitoba pour le compte du ministre provincial de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle et du ministre fédéral des Ressources humaines et du Développement des compétences.

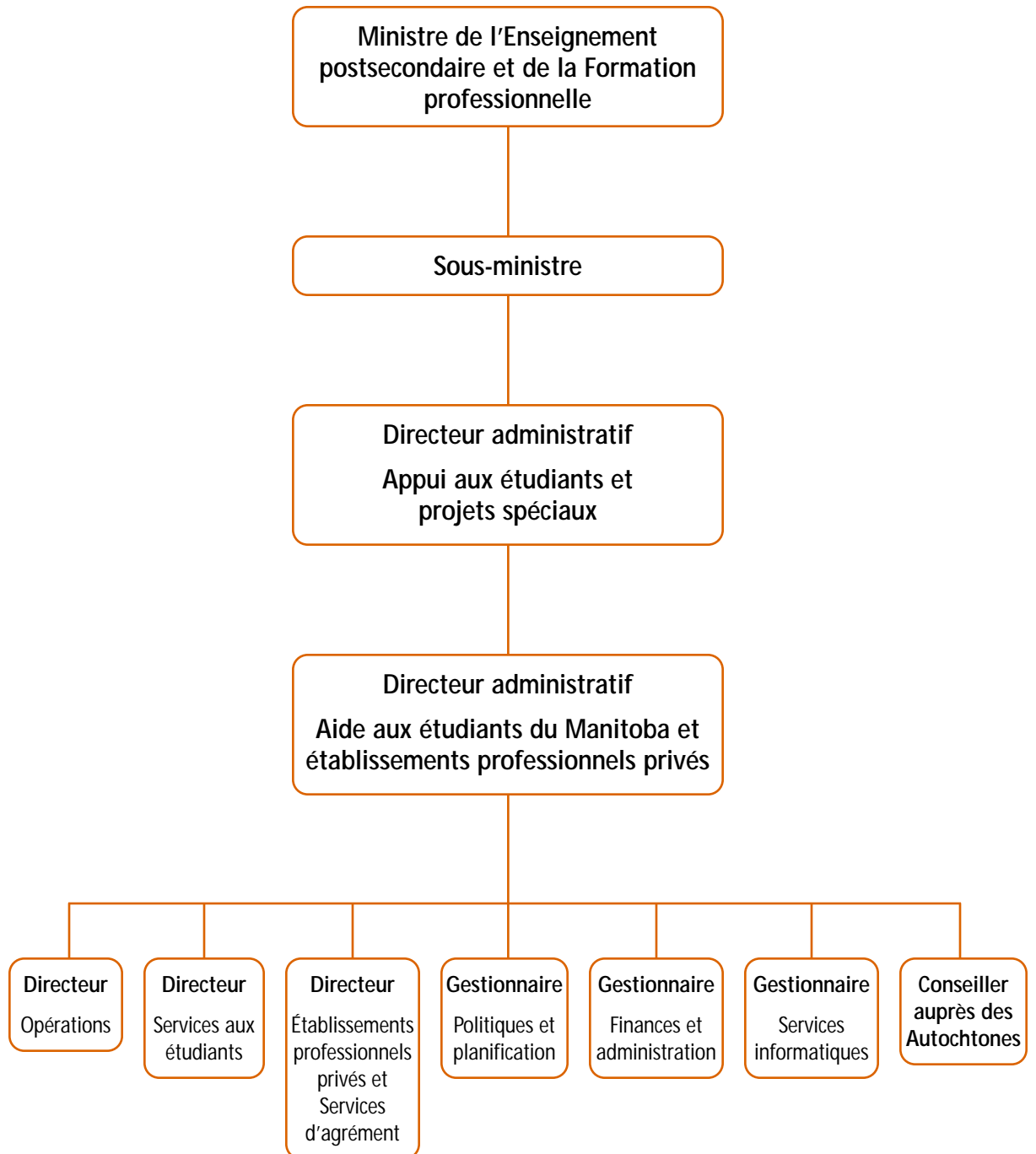
Le diagramme suivant donne un aperçu des programmes offerts.



\* L'Aide aux étudiants du Manitoba administre les BMEA et les BECM offertes aux étudiants manitobains de niveau postsecondaire pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

# Organigramme

Aide aux étudiants du Manitoba



Rapport annuel  
2005-2006

# Aide aux étudiants du Manitoba

## Responsabilités des sections

### Section des opérations

#### Le processus de traitement des demandes

- Reçoit les demandes d'aide financière des étudiants
- Détermine l'admissibilité aux programmes de prêts, de subventions et de bourses et informe les étudiants des fonds accordés
- S'assure d'effectuer l'évaluation des demandes des étudiants dans les délais prescrits
- Soumet ses modalités de demande d'aide et ses procédures à l'évaluation afin d'en assurer la conformité avec les lois, les politiques et les procédures en vigueur

#### Les services de prêt

- Administrent le déboursement, le maintien et le recouvrement des prêts financés directement
- S'assurent du traitement ponctuel de toute transaction financière
- Offrent des services consultatifs aux étudiants en matière de remboursement et de gestion de la dette
- Administrent les programmes de gestion des dettes tels que l'Exemption d'intérêts et la Réduction de la dette en cours de remboursement
- Administrent les comptes de marges de crédit avec Credit Union Central du Manitoba
- Gèrent le rapprochement des portefeuilles de prêts financés directement
- Administrent le programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine pour le compte de Santé Manitoba

### Section des services informatiques

- Se charge de la planification et de la mise en œuvre des systèmes et des technologies informatiques au sein de la direction
- Veille à la conception et à l'élaboration des applications informatiques tout en les faisant correspondre à celles des partenaires commerciaux à l'aide d'une interface, et à l'amélioration des services offerts aux citoyens du Manitoba
- Offre un service de consultation concernant les services d'ordinateurs de bureau; se renseigne sur les pratiques exemplaires de gestion de l'information, sur la sélection et la mise en œuvre de processus opérationnels et d'applications informatiques
- Collabore avec le Service d'aide, les Systèmes informatiques et de la technologie, le bureau de gestion de projets et les technologies de l'information et de la communication, y compris une collaboration avec les Ressources humaines, le Développement des compétences du Canada, les établissements d'enseignement et les fournisseurs de service à l'aide d'interfaces

### Section des services aux étudiants

- Répond aux demandes formulées au téléphone et en personne par les étudiants et le public en général
- Fournit les services de conseillers auprès des étudiants identifiés comme étant à risque ou en crise sur le plan financier ou des études
- Assure la liaison avec les administrateurs et le personnel éducatif des établissements afin de faire en sorte qu'ils soient au courant des politiques, procédures et programmes existants et nouveaux
- Assure la liaison auprès des autres parties prenantes afin de coordonner le financement destiné à une clientèle mutuelle
- Fait la promotion de l'aide aux étudiants du Manitoba et encourage la planification précoce pour la formation postsecondaire au moyen de présentations aux étudiants, aux parents, aux conseillers scolaires et à des groupes au sein de la communauté
- Administre le programme de subventions canadiennes pour études spéciales à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente et le Comité de réexamen de dossier pour motifs exceptionnels

### Section des politiques et de la planification

- Propose une orientation stratégique de la politique pour l'Aide aux étudiants du Manitoba
- Élabore des politiques globales, des analyses de recherches et de programmes, l'évaluation, l'interprétation et les alternatives à utiliser en appui à l'Aide aux étudiants du Manitoba
- Facilite et appuie le processus décisionnel de la gestion par la planification, l'élaboration de programmes et l'analyse de l'information de gestion afférentes à toutes les affaires concernant l'Aide aux étudiants du Manitoba
- Effectue des analyses statistiques, s'occupe de gestion de projets et fournit de l'aide sur une base continue



Les membres du personnel discutent des dossiers d'étudiants.

Je vous remercie de m'avoir donné une lueur d'espoir.

Après avoir terminé mon cours, les perspectives de carrière dans mon domaine d'études s'ouvrent finalement à moi.

Merci!

Vandana (étudiante)

## Section des finances et de l'administration

- Gère les processus relatifs aux devis et aux mouvements de trésorerie pour la direction
- Administre tous les investissements, les comptes d'actif et de passif avec le ministère des Finances
- Gère le rapprochement des portefeuilles des prêts financés directement
- Administre des programmes provinciaux d'aide aux étudiants, y compris la Bourse de transition pour la jeunesse, l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, les bourses d'études pour les Autochtones, la Bourse d'éducation des jeunes enfants, les bourses d'études canadiennes du millénaire et la Bourse du millénaire pour étudiants adultes
- Gère les subventions du Churchill Northern Studies Centre

## Section du conseiller auprès des Autochtones

- Joue un rôle de meneur dans l'élaboration des politiques et de la conception, dans la coordination, l'étude et l'évaluation des projets dans le cadre de l'aide offerte aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire
- Assure la communication, la création des liens et la résolution de problème entre les sphères de compétence
- Assure la coordination des programmes Accès

## Section des établissements d'enseignement professionnel privés (EPP) et services d'agrément

- Administre la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et ses règlements d'application
- Enregistre les établissements d'enseignement professionnel privés et leurs programmes tous les ans
- Offre une protection limitée à la clientèle étudiante inscrite aux programmes autorisés offerts par les établissements d'enseignement professionnel privés
- Maintient le Fonds d'aide à la formation qui est un fonds collectif utilisé pour permettre aux étudiants de terminer leurs programmes d'études dans l'éventualité de la fermeture de leur établissement et prépare un rapport annuel sur les activités du Fonds
- Veille à l'évaluation des établissements d'enseignement postsecondaire et de leurs programmes en s'assurant qu'ils correspondent aux critères provinciaux et nationaux pour les fins des programmes de prêts étudiants du Canada et du Manitoba
- Fournit le personnel nécessaire au maintien d'une partie de la liste nationale principale des désignations des établissements leur permettant de connaître les étudiants qui paient leurs études postsecondaires à l'aide de prêts étudiants
- Met en œuvre le Cadre des politiques d'agrément pancanadien à l'échelle du Manitoba qui comptent les activités suivantes :
  - Assurer la négociation d'un protocole d'entente signé faisant intervenir tous les établissements autorisés situés au Manitoba
  - Évaluer le risque associé au dossier de l'Aide aux étudiants en examinant, tous les ans, le taux de remboursement des étudiants inscrits aux établissements autorisés situés au Manitoba
  - Coordonner le règlement des questions en matière de conformité des établissements autorisés, y compris les pratiques administratives liées aux prêts étudiants des établissements en discutant avec ceux-ci, en leur fournissant des conseils et en menant des examens de conformité

## Section des services aux clients

- Se charge de l'élaboration des documents de communications (formulaires de demande, formulaires, lettres, brochures) de la conception à la diffusion
- Assure que les exigences en matière de traduction, de mise en page, de mise en trousse et d'imprimerie soient respectées
- Crée la documentation, en fait la lecture d'épreuves, la révise et prépare la documentation nécessaire au processus d'appel d'offres
- Assure la liaison avec les Services de communications dans la préparation et la conception de nouveau matériel
- Veille à ce que la documentation de la direction soit conforme aux exigences en matière d'identité visuelle et de services en langue française; joue le rôle de liaison pour ce qui est des demandes de traduction
- Offre un service de consultation à chaque section pour ce qui est des services d'imprimerie et Internet
- Assure le maintien et l'élaboration des pages Web statiques
- Joue le rôle de responsable des communications au sein d'une équipe en veillant à la conception de nouvelles demandes en ligne et à l'amélioration de la technologie de l'information par rapport aux systèmes d'information en ligne de l'Aide aux étudiants et de MaDemande
- Participe à de nombreux comités, équipes et séances d'information (à l'interne et à l'externe), y compris les initiatives fédérales et provinciales

### L'année de programme 2005-2006

#### Améliorations

**Augmentation des limites de prêts :** La limite des prêts d'études canadiens a subi une augmentation passant de 165 \$ à 210 \$ la semaine. La limite des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba a augmenté de 110 \$ à 140 \$ la semaine. Ces augmentations aux prêts ont aidé à répondre aux besoins financiers accrus des étudiants.

**Diminution de la contribution parentale :** On s'attend à ce que les parents d'étudiants dépendants contribuent aux frais d'études de leurs enfants. En 2005-2006, la contribution parentale demandée a été réduite pour tenir compte de la réalité de la situation financière des familles à faible revenu et à revenu moyen. Ce changement résultera en une augmentation du montant des prêts offert aux étudiants dépendants.

**Dépenses liées aux ordinateurs :** On a ajouté un maximum de 300 \$ aux dépenses admissibles liées aux ordinateurs et un maximum de 200 \$ aux programmes de prêts d'études canadiens et de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba respectivement.

**Nouvelle subvention fédérale de frais de scolarité destinée aux étudiants dépendants provenant de familles à faible revenu :** Les étudiants dépendants provenant de familles à faible revenu qui en sont à leur première année d'un programme de deux ans ou plus, peuvent désormais bénéficier d'une subvention d'une valeur maximale de 50 % de leurs frais de scolarité (cap de 3000 \$).

**Subvention fédérale immédiate destinée aux étudiants de niveau postsecondaire ayant une invalidité permanente :** Les étudiants de niveau postsecondaire ayant une invalidité permanente reçoivent maintenant une subvention d'un maximum de 2000 \$ par année.

**Réduction de la dette :** À l'aide du programme de réduction de la dette en cours de remboursement, le montant maximum de la remise de la dette du programme de prêt d'études canadien a subi une augmentation passant de 20 000 \$ à 26 000 \$.

**Exemption d'intérêts :** On a augmenté de 5 % le seuil de revenu utilisé pour déterminer l'admissibilité au programme d'exemption d'intérêts des prêts d'études canadiens et des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba.

**Programme de subvention conditionnelle des frais de scolarité du programme d'éducation des jeunes enfants :** L'Aide aux étudiants administre le programme d'éducation des jeunes enfants pour le compte des Services à la Famille et Logement. En 2005-2006, 129 étudiants ont reçu 446 000 \$ en subventions les obligeant à travailler au Manitoba.

**Augmentation des dépenses au chapitre des bourses du gouvernement du Manitoba :** En 2005-2006, le budget des bourses du gouvernement du Manitoba a vu une augmentation allant de 0,5 million de dollars à 6,76 millions de dollars. Cette augmentation a été nécessaire pour assurer un niveau raisonnable du niveau d'endettement des étudiants manitobains.

**Bourse du millénaire pour étudiants adultes :** On offre cette aide aux étudiants collégiaux et universitaires à faible revenu qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'un centre d'apprentissage pour adultes (CAA). Cette bourse offre aux étudiants de première année un montant de 5 000 \$, aux étudiants de deuxième année, 4 000 \$, et aux étudiants de troisième et de quatrième années, un montant de 3 000 \$ et de 2 000 \$ respectivement, et ces étudiants doivent avoir été choisis par un CAA et doivent poursuivre leurs études postsecondaires dans un collège ou une université. L'Aide aux étudiants administre ce programme pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

**Améliorations du service :** Tous les mardis, du mois de juin au mois de septembre, les portes du bureau de l'Aide aux étudiants de Winnipeg sont ouvertes jusqu'à 18 h offrant ainsi des heures de travail prolongées pour desservir les étudiants qui désirent présenter une demande (en personne et par téléphone) pendant la période de pointe. Pour assurer que la ligne ne soit pas occupée lorsque les personnes appellent, tous les appels excédentaires sont acheminés à un centre de répartition de messages permettant aux personnes de laisser un message avec le préposé au téléphone. Les membres du personnel de l'Aide aux étudiants rappellent dans un délai de 48 heures.

**Application Internet et site Web :** En 2005-2006, l'Aide aux étudiants a continué d'améliorer son application en ligne interactive et son site Web de sorte à les rendre plus conviviaux pour les étudiants. Au moyen de MaDemande (Ma demande d'aide aux étudiants en ligne), les étudiants peuvent présenter une demande d'aide financière, vérifier où on en est dans le traitement de leur demande et vérifier le solde des prêts qui leur ont été accordés par l'Aide aux étudiants après l'année 2001. Les étudiants peuvent aussi consulter une liste de la documentation requise et peuvent faire imprimer les formulaires exigés par l'Aide aux étudiants. L'amélioration la plus récente apportée à MaDemande permet de charger la demande des renseignements de base obtenus de la demande de l'année précédente pour les étudiants qui poursuivent leurs études; les services en ligne à l'intention des étudiants des programmes Accès ont également été améliorés. En 2005-2006, environ 77 % des demandes ont été acheminées au moyen d'Internet. Il s'agit d'une augmentation de 7 % sur l'année précédente.



Questions?

**Bourses d'études supérieures :** Au cours de l'exercice 2005-2006, un montant supplémentaire de 350 000 \$ a été alloué pour donner un total de 700 000 \$. Ces fonds ont permis à 18 étudiants d'un programme de maîtrise et à 11 étudiants d'un programme de doctorat de poursuivre leurs études dans le cadre d'un programme de bourses d'études supérieures. Par conséquent, 18 nouvelles bourses au niveau de la maîtrise et 11 nouvelles bourses au niveau du doctorat ont été accordées.

## Activités

### Demandes traitées

- 13 781 demandes de prêts étudiants, subventions et bourses;
- 318 demandes de prêts d'études canadiens à l'intention d'étudiants à temps partiels ont été reçues.

### Les responsables du portefeuille de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba ont :

- administré un portefeuille de prêts étudiants existants d'environ 79 millions de dollars touchant environ 30 000 étudiants (prêts financés directement, Aide aux étudiants du Manitoba et prêts financés par des prêteurs);
- administré le fonds annuel de 1,4 million de dollars des programmes d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette;
- géré avec les banques nationales les aspects administratifs des prêts nouveaux et existants, y compris des dépenses annuelles d'environ 4,8 millions de dollars pour les provisions pour pertes, la bonification du taux d'intérêt et les primes de risque précédentes;
- remis environ 27 millions en nouveaux prêts à environ 8 513 bénéficiaires de prêts étudiants du Manitoba;
- effectué une remise de dette pour environ 4 727 comptes de prêts étudiants : 2 285 bourses d'études canadiennes du millénaire et 2 442 bourses du gouvernement du Manitoba;
- contrôlé le remboursement d'environ 6 237 prêts étudiants financés directement par la province conformément aux obligations de remboursement.

### Le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine a :

- reçu 147 demandes dans le cadre du Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine;
- contrôlé 577 subventions d'un montant approximatif de 10,5 millions de dollars pour assurer la conformité au programme.

### Les Services aux étudiants ont :

- répondu à environ 48 300 demandes d'information et d'aide par téléphone;
- fourni des services en personne à 21 400 autres étudiants.

### Le bureau de l'agrément des établissements et des programmes au 31 juillet 2006 :

- a donné son agrément à 36 établissements d'enseignement professionnel privés aux termes de la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés*;
- 57 établissements d'enseignement professionnel et fournisseurs de services de formation situés au Manitoba ont offert des programmes d'études conçus aux fins du Programme canadien de prêt aux étudiants et du Programme de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. De ces 57 établissements :
  - 7 étaient des établissements publics;
  - 26 étaient des établissements d'enseignement professionnel privés;
  - 17 offraient une formation et ne nécessitaient pas l'agrément du Programme conformément à la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés*;
  - 7 étaient affiliés à des organismes confessionnels.
- Les étudiants admissibles et inscrits à environ 900 établissements désignés situés au Manitoba, au Canada et à l'étranger ont bénéficié de l'Aide aux étudiants du Manitoba.

## Période d'exemption d'intérêts prolongée

Les prêts étudiants du gouvernement du Manitoba sont exonérés tant que les étudiants sont aux études à temps plein. Le remboursement ne commence que six mois après la fin du programme d'études. Cependant, dans le cas des étudiants qui continuent à vivre au Manitoba après la fin de leurs études, la période d'exemption d'intérêts et de paiement est prolongée de six mois.

## Les services d'orientation

Les conseillers (quatre à Winnipeg et un à Brandon) travaillent auprès des étudiants du niveau postsecondaire qui ont des préoccupations à l'égard de l'aide aux étudiants résultant de facteurs financiers, scolaires ou personnels. Les conseillers fournissent aussi des renseignements aux étudiants et au public à propos du programme, appuient les dirigeants des établissements postsecondaires et travaillent avec les autres partenaires et fournisseurs de services pour venir en aide à la clientèle postsecondaire. Les conseillers fournissent des services étendus dans la communauté élargie grâce à des programmes de sensibilisation et à des séances d'information auprès des élèves du secondaire et des parents, tout en participant davantage aux salons provinciaux sur les carrières et sur l'éducation. Le conseiller pour Autochtones de la Direction de l'aide aux étudiants travaille exclusivement dans la communauté autochtone pour faire la promotion des études postsecondaires qui répondent aux besoins des étudiants autochtones.

## Conseillers en remboursement

Les conseillers en remboursement font partie intégrante des Services du prêt dans la mesure où ils aident à réduire les prêts étudiants en souffrance du Manitoba. Leur rôle consiste à communiquer avec l'emprunteur et à obtenir sa coopération pour le remboursement de son prêt étudiant non remboursé. Ils analysent le statut financier de l'emprunteur et donnent des conseils sur les diverses façons de rembourser, y compris les programmes de gestion de la dette mis à la disposition de ceux qui éprouvent de la difficulté à rembourser leur prêt étudiant du Manitoba.

## Bourses d'études pour les Autochtones

En 2005-2006, 161 étudiants autochtones ont reçu un montant global de 414 750 \$ en bourses d'études. Les contributions des partenaires – le Conseil manitobain des entreprises, le gouvernement du Canada et la province du Manitoba – ont été augmentées à 150 000 \$ par année pour un total de 450 000 \$ par année selon un principe de financement paritaire.

## Le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine

En 2005-2006, 147 étudiants ont reçu un total de 2 680 000 \$ en subventions conditionnelles. Cette aide est non remboursable à condition que l'étudiant travaille au Manitoba pendant une année pour chaque subvention qu'il aura obtenue à la fin de son programme d'études.

## Le Programme de transition pour la jeunesse

En 2005-2006, neuf diplômés des écoles secondaires ont reçu un total de 27 000 \$ en bourses en échange pour un maximum de 12 mois d'expérience de travail rémunéré par le gouvernement du Manitoba. En plus de leur salaire, les diplômés ont reçu une bourse de 3 000 \$ à la fin de leur affectation lorsqu'ils se sont inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

## Le Programme de subvention conditionnelle des frais de scolarité du programme d'éducation des jeunes enfants

En 2005-2006, 129 étudiants ont reçu un total de 446 000 \$ en subventions les obligeant à travailler au Manitoba.

## Bourses d'études supérieures

En 2004-2005, le gouvernement du Manitoba a introduit les bourses d'études supérieures destinées aux études supérieures axées sur la recherche pour aider à attirer et à retenir les étudiants parmi les meilleurs au sein de la province et à l'extérieur de celle-ci. Au cours de l'exercice 2004-2005, on annonçait un montant supplémentaire de 350 000 \$ et en 2005-2006, un deuxième montant de 350 000 \$ a été alloué pour un total de 700 000 \$. Ces fonds ont permis à 18 étudiants d'un programme de maîtrise et à 11 étudiants d'un programme de doctorat de poursuivre leurs études dans le cadre d'un programme de bourses d'études supérieures. Par conséquent, 18 nouvelles bourses au niveau de la maîtrise et 11 nouvelles bourses au niveau du doctorat ont été accordées. Cette aide accorde 7 500 \$ par année aux étudiants des programmes de troisième cycle pendant un maximum de quatre ans (en plus des bourses d'études supérieures de 16 000 \$ par année de l'Université du Manitoba) et 15 000 \$ par année aux étudiants de deuxième cycle pour un maximum de deux ans.

## Bourses du millénaire pour étudiants adultes

On offre cette aide aux étudiants collégiaux et universitaires à faible revenu qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'un centre d'apprentissage pour adultes (CAA). Cette bourse offre aux étudiants de première année un montant de 5 000 \$, aux étudiants de deuxième année, 4 000 \$, et aux étudiants de troisième et de quatrième années, un montant de 3 000 \$ et de 2 000 \$ respectivement, et ces étudiants doivent avoir été choisis par un CAA et doivent poursuivre leurs études postsecondaires dans un collège ou une université.

*Je vous remercie de votre soutien continu qui a aidé à réduire le montant de mes prêts.*

*Les bourses destinées aux étudiants des deuxième et troisième cycles sont fort appréciées et cette mesure est une raison de plus d'être fier de notre province.*

Jon (étudiant)

# Admissibilité à l'Aide aux étudiants du Manitoba et aux programmes

## Admissibilité à l'aide

L'Aide aux étudiants du Manitoba utilise les critères du programme fédéral pour déterminer l'admissibilité du demandeur à un prêt. Pour avoir droit à un prêt, l'étudiant doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent (immigrant admis) ou être une personne protégée (*Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*);
- être résident du Manitoba conformément aux critères du programme;
- faire des études dans un établissement qui est agréé aux fins du Programme manitobain d'aide aux étudiants;
- suivre un programme agréé d'une durée d'au moins 12 semaines au cours d'une période de 15 semaines consécutives et qui mène à un diplôme ou à un certificat;
- faire preuve d'une assiduité et de progrès satisfaisants;
- ne pas avoir de prêts d'études fédéraux ou provinciaux antérieurs en souffrance ou de mauvais antécédents en matière de crédit;
- avoir un besoin financier.

### Exigences relatives à la charge de cours :

- Les étudiants à temps plein doivent maintenir la charge de cours minimale requise pendant toute l'année scolaire, ce qui est au moins 60 % d'une charge de cours complète (40 % d'une charge complète pour les étudiants qui ont une invalidité permanente). La charge de cours exigée pour les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement professionnel privé ou qui suivent une formation offerte par un fournisseur privé qui n'est pas qualifié d'établissement d'enseignement professionnel privé, est de 100 % du programme.
- Les étudiants à temps partiel doivent maintenir entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète pendant toute l'année scolaire (20 % à 39 % pour les étudiants qui ont une invalidité permanente).

Résumé : prêts, bourses et avantages – 2005-2006

Étudiants à temps plein	Nombre d'étudiants	Montant total (\$)
<b>Prêts</b>		
Prêts d'études canadiens (Prêts autorisés)	9 601	47 339 644
Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba (Prêts autorisés)	8 513	26 972 498
<b>Bourses provinciales</b>		
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne	1 131	226 200
Bourses d'accès	215	1 891 224
<b>Subventions canadiennes pour études (Étudiants à temps plein)</b>		
Étudiants ayant des personnes à charge	1 254	1 834 067
Étudiants ayant une invalidité permanente	176	618 967
Étudiantes inscrites au doctorat	7	20 763
<b>Mesures visant à réduire l'endettement</b>		
Bourses du gouvernement du Manitoba	2 442	7 923 568
Bourses d'études canadiennes du millénaire	2 285	10 727 993
<b>Autres formes d'aide</b>		
Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine	147	2 680 000
Programmes de bourses d'études pour les Autochtones	161	414 750
Programme de transition pour la jeunesse	9	27 000
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	–	5 000 000
Bourse du millénaire pour étudiants adultes	36	172 050
Éducation des jeunes enfants	129	446 000
<b>Subventions canadiennes d'accès</b>		
Étudiants ayant une invalidité permanente	272	520 720
Étudiants de familles à faible revenu	458	744 390
<b>Étudiants à temps partiel</b>		
<b>Prêts</b>		
Prêts canadiens d'études (Prêts autorisés)	175	315 870
<b>Subventions canadiennes pour études (Étudiants à temps partiel)</b>		
Étudiants ayant des personnes à charge	3	4 088
Étudiants ayant une invalidité permanente	14	35 031
Étudiants dans le besoin	49	54 846

## Aide remboursable

**Prêts d'études canadiens (PEC)** – Le prêt équivaut à 60 % des besoins évalués de l'étudiant jusqu'à un maximum de 210 \$ par semaine d'études (7 140 \$ pour un programme universitaire de 34 semaines). Le prêt est sans intérêts tant que l'étudiant fait des études à temps plein. Il devient exigible six mois après la fin du programme. Des intérêts commencent à s'accumuler dès que l'étudiant a terminé ses études.

**Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba (PEGM)** – Le prêt équivaut à 40 % des besoins évalués de l'étudiant jusqu'à un maximum de 140 \$ par semaine d'études (4 760 \$ pour un programme universitaire de 34 semaines). Le prêt est sans intérêts tant que l'étudiant fait des études à temps plein. Le remboursement n'est exigé que six mois après la fin du programme. Contrairement aux PEC, les prêts étudiants du gouvernement du Manitoba sont sans intérêts durant cette période de six mois. Dans le cas des étudiants qui continuent à vivre au Manitoba après avoir terminé leurs études, la période d'exemption d'intérêts et de paiement est prolongée de six mois.

Figure 1 : Distribution des PEC et des PEGM aux étudiants à temps plein

Année de programme	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
1995-1996	9 902	36 754 159	3 712	8 615	21 290 348	2 471
1996-1997	10 080	39 086 073	3 878	9 391	24 329 314	2 591
1997-1998	9 984	39 773 635	3 984	9 334	24 562 831	2 632
1998-1999	9 862	36 994 260	3 751	9 519	23 603 279	2 480
1999-2000	10 328	41 525 275	4 021	10 112	26 886 933	2 659
2000-2001	10 501	42 405 831	4 038	9 190	24 504 762	2 666
2001-2002	9 987	40 530 546	4 058	7 836	20 542 974	2 622
2002-2003	9 668	40 134 382	4 151	7 787	20 895 899	2 683
2003-2004	9 388	40 713 798	4 337	7 679	21 490 279	2 799
2004-2005 <sup>P</sup>	8 929	38 203 144	4 279	7 184	20 093 901	2 797
2005-2006 <sup>P</sup>	9 601	47 339 644	4 931	8 513	26 972 498	3 168

P = Chiffres préliminaires susceptibles d'être révisés. Les étudiants sont comptés une fois pour chaque catégorie dont ils font partie. Voir l'annexe A pour la liste complète des sigles et l'explication sur les dates utilisées dans les tableaux historiques.

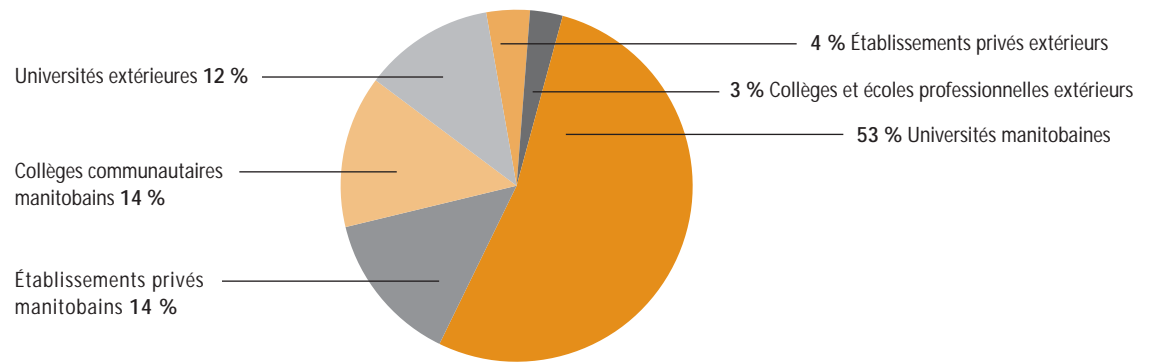
Figure 2 : Répartition des PEC et des PEGM, par type d'établissement et par lieu, 2005-2006

Type d'établissement et lieu	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Universités manitobaines	5 485	25 128 018	4 581	4 838	14 066 459	2 907
Collèges communautaires manitobains	1 653	6 905 573	4 178	1 394	3 764 370	2 700
Établissements privés manitobains	1 142	6 477 335	5 672	1 026	3 904 124	3 805
Universités extérieures	870	5 422 535	6 233	812	3 184 338	3 922
Collèges et écoles prof. extérieures	256	1 498 467	5 853	229	852 933	3 725
Établissements privés extérieures	261	1 907 716	7 309	249	1 200 274	4 820
<b>TOTAL</b>	<b>9 667</b>	<b>47 339 644</b>	<b>4 897</b>	<b>8 548</b>	<b>26 972 498</b>	<b>3 155</b>



Salon des carrières de Winnipeg

Figure 3 : Répartition des PEC et des PEGM (\$), 2005-2006



Plus de 50 % des fonds des PEC et des PEGM sont accordés à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine. Environ 80 % des PEC et des PEGM sont accordés à des étudiants qui fréquentent un établissement manitobain. Il n'existe aucun écart appréciable entre les PEC et les PEGM.

## Aide non remboursable

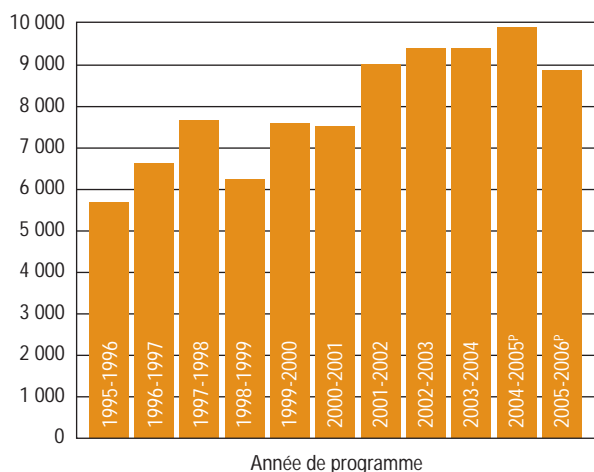
Pour avoir droit à l'aide non remboursable, les étudiants doivent faire des études à temps plein, avoir droit aux prêts d'études canadiens et aux prêts étudiants du gouvernement du Manitoba, et avoir un besoin financier évalué par l'Aide aux étudiants du Manitoba. Cette aide comprend les bourses d'accès, les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne, les subventions canadiennes pour études et les subventions canadiennes d'accès.

**Bourses d'accès** – La bourse provinciale est accordée aux étudiants inscrits à temps plein dans le cadre du programme Accès. Les étudiants admissibles reçoivent un PEC équivalent à 60 % de leurs besoins évalués, à concurrence de 210 \$ par semaine d'études; la bourse d'accès comble le reste de leurs besoins financiers évalués.

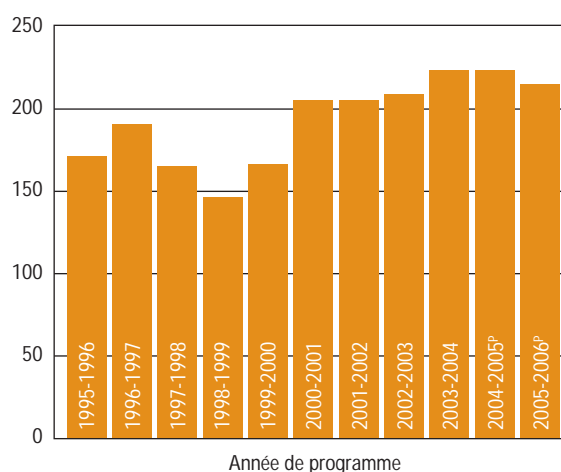
Figure 4 : Répartition des bourses d'accès entre les étudiants à temps plein

Bourses d'accès			
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
1995-1996	169	953 881	5 644
1996-1997	188	1 221 502	6 497
1997-1998	164	1 230 163	7 501
1998-1999	145	906 252	6 250
1999-2000	164	1 221 167	7 446
2000-2001	204	1 502 118	7 363
2001-2002	203	1 815 732	8 944
2002-2003	207	1 934 842	9 347
2003-2004	223	2 090 935	9 376
2004-2005 <sup>P</sup>	223	2 188 309	9 813
2005-2006 <sup>P</sup>	215	1 891 224	8 796

**Figure 5 :**  
Bourse d'accès moyenne (\$)  
1995-1996 à 2005-2006



**Figure 6 :**  
Nombre d'étudiants titulaires d'une bourse  
d'accès de 1995-1996 à 2005-2006

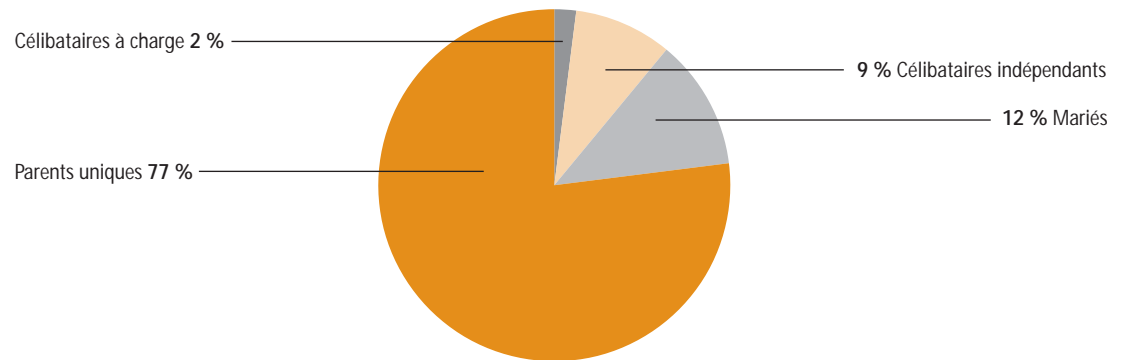


**Figure 7 :** Répartition des bourses d'accès, par groupe démographique, 2005-2006

**Bourses d'accès**

Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	38	203 534	5 356
Femmes	177	1 687 690	9 535
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>1 891 224</b>	<b>8 796</b>
Non autochtones	87	869 119	9 990
Autochtones	128	1 022 105	7 985
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>1 891 224</b>	<b>8 796</b>
Célibataires à charge	10	42 734	4 273
Célibataires indépendants	41	176 108	4 295
Mariés	32	225 891	7 059
Parents uniques	132	1 446 491	10 958
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>1 891 224</b>	<b>8 796</b>

**Figure 8 : Répartition des bourses d'accès (\$), par catégorie d'étudiant, 2005-2006**



Les bourses d'accès sont destinées aux étudiants dans le besoin.

La Bourse du millénaire pour étudiants adultes offre une aide aux étudiants collégiaux et universitaires à faible revenu qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'un centre d'apprentissage pour adultes.

**Figure 9 : Répartition des bourses pour étudiants adultes, par groupe démographique, 2005-2006**

La Bourse pour étudiants adultes a été offerte pour la première fois cette année.

#### Bourse des étudiants adultes

Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	16	72 500	4 531
Femmes	20	99 550	4 978
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>172 050</b>	<b>4 779</b>
Non autochtones	29	137 050	4 726
Autochtones	7	35 000	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>172 050</b>	<b>4 779</b>
Célibataires à charge	5	25 000	5 000
Célibataires indépendants	12	55 000	4 583
Mariés	11	52 500	4 773
Parents uniques	8	39 550	4 944
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>172 050</b>	<b>4 779</b>

**Subventions canadiennes d'accès** – Cette subvention offre un maximum équivalent à 50 pour cent des frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 \$) aux étudiants à charge provenant de familles à faible revenu. Une subvention maximale de 2 000 \$ par année est offerte aux étudiants ayant une invalidité permanente.

**Figure 10 :** Subventions canadiennes d'accès, 2005-2006

La subvention canadienne d'accès a été offerte pour la première fois cette année.

Année de programme	SCA Faible revenu			SCA Invalidité		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
2005-2006 <sup>P</sup>	458	744 390	1 625	272	520 720	1 914

**Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne (PGPA)** – Une bourse provinciale de 200 \$ par année est accordée aux étudiants autochtones canadiens qui font des études à temps plein au Canada et dont le besoin financier évalué est d'au moins un dollar aux termes du Programme manitobain d'aide aux étudiants.

**Figure 11 :** Répartition des bourses PGPA

Bourses PGPA		
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)
1995-1996	713	143 600
1996-1997	769	155 400
1997-1998	787	159 800
1998-1999	883	178 600
1999-2000	866	173 200
2000-2001	980	196 000
2001-2002	971	194 200
2002-2003	988	197 600
2003-2004	969	193 800
2004-2005 <sup>P</sup>	972	194 400
2005-2006 <sup>P</sup>	1 131	226 200

Figure 12 : Répartition des bourses PGPA, par type d'établissement et lieu, 2005-2006

Bourses PGPA		
Type d'établissement et lieu	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)
Universités manitobaines	655	131 000
Collèges communautaires manitobains	245	49 000
Établissements privés manitobains	150	30 000
Universités extérieures	43	8 600
Collèges et écoles prof. extérieurs	16	3 200
Établissements privés extérieurs	22	4 400
<b>TOTAL</b>	<b>1 131</b>	<b>226 200</b>

Figure 13 : Répartition des bourses PGPA, par groupe démographique, 2005-2006

Bourses PGPA		
Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)
Hommes	293	58 600
Femmes	838	167 600
<b>TOTAL</b>	<b>1 131</b>	<b>226 200</b>
Célibataires à charge	185	37 000
Célibataires indépendants	447	89 400
Mariés	138	27 600
Parents uniques	361	72 200
<b>TOTAL</b>	<b>1 131</b>	<b>226 200</b>

#### Subventions canadiennes pour études :

- **La subvention canadienne pour études spéciale à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente (SCE – Invalidité)** donne droit à un maximum de 8 000 \$ par année aux étudiants pour payer les frais exceptionnels qu'ils subissent en raison d'une invalidité permanente.
- **Les étudiantes inscrites au doctorat (SCE – Femmes inscrites au doctorat)** ont droit à un maximum de 3 000 \$ par année pendant une période maximale de trois ans si elles suivent des études à temps plein, sont admissibles, ont un besoin évalué et font un doctorat dans certains domaines non traditionnels ou dans un domaine où les femmes sont sous-représentées.
- **Les étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (SCE TP PC)** ont droit à un maximum de 40 \$ par semaine d'études s'ils ont une ou deux personnes à charge et à un maximum de 60 \$ par semaine d'études s'ils ont trois personnes à charge ou plus. Cette subvention est offerte aux étudiants dont le besoin financier dépasse le montant maximal accordé en vertu des programmes d'études du Canada et du Manitoba, soit 275 \$ par semaine.

Figure 14 : Répartition des SCE Invalidité, SCE Femmes inscrites au doctorat et SCE PC

Année de programme	SCE Invalidité			SCE Femmes inscrites au doctorat			SCE PC		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
1995-1996	63	150 062	2 382	1	3 000	3 000	-	-	-
1996-1997	96	242 777	2 529	7	24 000	3 429	-	-	-
1997-1998	83	196 230	2 364	10	30 000	3 000	-	-	-
1998-1999	72	224 455	3 117	5	13 316	2 663	680	1 007 945	1 482
1999-2000	76	226 437	2 979	7	20 536	2 934	832	1 251 012	1 504
2000-2001	82	243 971	2 975	6	17 304	2 884	892	1 341 345	1 504
2001-2002	83	273 152	3 291	5	13 627	2 725	837	1 263 219	1 509
2002-2003	92	333 100	3 621	3	9 000	3 000	918	1 363 291	1 485
2003-2004	122	455 127	3 731	4	12 000	3 000	982	1 511 886	1 540
2004-2005 <sup>P</sup>	133	516 442	3 883	8	21 865	2 733	966	1 456 373	1 508
2005-2006 <sup>P</sup>	176	618 967	3 517	7	20 763	2 966	1 254	1 834 067	1 463

## Aide aux étudiants à temps partiel

Les prêts d'études canadiens à l'intention des étudiants à temps partiel (PEC TP) offrent un montant maximal de 4 000 \$ aux étudiants qui suivent entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète (de 20 % et 39 % pour les étudiants ayant une invalidité permanente) dans le cadre d'un programme qui mène à un certificat, à un diplôme ou à un grade. Le premier paiement d'intérêts doit être versé dans les 30 jours suivant la date où le prêteur aura accordé le prêt. Les paiements mensuels d'intérêt et de principal sont dus six mois après la fin du programme d'études.



Salon des carrières autochtone

Figure 15 : Répartition des PEC aux étudiants à temps partiel

Prêts d'études canadiens TP			
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
1995-1996	244	547 352	2 243
1996-1997	217	488 616	2 252
1997-1998	237	530 509	2 238
1998-1999	213	428 747	2 013
1999-2000	242	490 745	2 028
2000-2001	190	376 480	1 981
2001-2002	160	319 658	1 998
2002-2003	162	331 398	2 046
2003-2004	172	339 524	1 974
2004-2005 <sup>P</sup>	178	362 793	2 038
2005-2006 <sup>P</sup>	175	315 870	1 805

*Je vous remercie de vos efforts. J'ai reçu mes prêts et une bourse, ce qui m'a permis de poursuivre mes études sans me soucier des frais de scolarité.*

*Je vous dois une fière chandelle et j'apprécierai toujours ce que vous avez fait pour moi.*

*Maintenant, je suis heureuse d'être en mesure de vous exprimer mon appréciation.*

Jaehée (étudiante)

## Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants inscrits à temps partiel :

- **Les étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente (SCE – Invalidité TP)** ont droit à un maximum de 8 000 \$ par année pour payer les frais exceptionnels qu'ils subissent pour leurs études en raison d'une invalidité permanente.
- **Les étudiants à temps partiel et dans le besoin (SCE dans le besoin TP)** ont droit à un prêt maximal de 1 200 \$ par année s'ils sont admissibles, respectent les limites établies quant au revenu et ont des raisons valables d'étudier à temps partiel plutôt qu'à temps plein. Cette catégorie inclut les étudiants qui ont des difficultés financières et qui ne sont pas en mesure de payer leurs dépenses courantes liées aux études.
- **Les étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (SCE TP PC)** ont droit à un prêt maximal de 1 920 \$ par année s'ils ont des personnes à charge et si leur besoin financier dépasse la subvention maximale pour les étudiants à temps partiel dans le besoin et le montant maximal du prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel.

Figure 16 : Répartition des subventions canadiennes pour études (SCE – Invalidité TP, TP, TP avec personnes à charge)

Année de programme	SCE – Invalidité TP			SCE – TP			SCE – TP avec personnes à charge		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
1995-1996	11	14 935	1 358	47	52 805	1 124	0	0	0
1996-1997	30	41 895	1 397	48	51 244	1 068	0	0	0
1997-1998	24	30 454	1 269	58	60 801	1 048	0	0	0
1998-1999	21	49 108	2 338	74	87 795	1 186	7	9 170	1 310
1999-2000	9	16 442	1 827	48	52 386	1 091	7	5 537	791
2000-2001	8	17 202	2 150	52	56 106	1 079	4	5 160	1 290
2001-2002	6	10 183	1 697	33	34 761	1 053	3	4 106	1 369
2002-2003	3	8 724	2 908	36	36 699	1 019	5	6 257	1 251
2003-2004	13	47 178	3 629	43	48 736	1 133	1	579	579
2004-2005 <sup>P</sup>	5	19 556	3 911	46	54 532	1 185	8	9 350	1 169
2005-2006 <sup>P</sup>	14	35 031	2 502	49	54 846	1 119	3	4 088	1 363

## Mesures destinées à réduire l'endettement des étudiants

En 2005-2006, l'Aide aux étudiants et la Fondation canadienne des bourses du millénaire ont intégré les Bourses d'études canadiennes du millénaire et les programmes du Manitoba. À la suite de l'intégration de ces deux programmes, les bourses seront calculées en fonction de la dette annuelle de l'étudiant. Anciennement, les Bourses d'études canadiennes du millénaire étaient calculées en fonction du besoin financier de l'étudiant. Ce changement élimine la complexité du travail administratif des deux programmes et assure que les programmes de remboursement soient plus équitables pour tous les étudiants.

**Bourses du gouvernement du Manitoba (BGM)** – Ce programme provincial de remise de dette de 6,76 millions de dollars est destiné à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et plus abordable pour les étudiants manitobains. Les étudiants sont automatiquement pris en considération pour cette bourse quand ils font une demande de prêt d'études canadien et de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. Cette bourse aide les étudiants qui font des études au Canada, surtout ceux qui sont en première année d'études et ceux qui font des études supérieures n'ouvrant pas droit aux bourses d'études canadiennes du millénaire. En 2005-2006, 2 440 étudiants ont reçu cette bourse, la bourse moyenne ayant été de 3 245 \$. La Bourse du gouvernement du Manitoba sert à réduire la dette imputable aux prêts étudiants du Manitoba. Avec les bourses d'études canadiennes du millénaire, les bourses du gouvernement du Manitoba ont aidé à ramener le niveau d'endettement annuel des étudiants à environ 6 400 \$ en 2005-2006.

**Bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM)** – L'Aide aux étudiants du Manitoba administre les bourses d'études canadiennes du millénaire destinées aux étudiants manitobains du niveau postsecondaire pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM). Le gouvernement fédéral a établi la FCBEM en 1998 en réponse à la hausse du niveau d'endettement des étudiants et du taux de non-remboursement des prêts. La quote-part manitobaine du fonds de dotation de 2,5 milliards de dollars, calculée en fonction de la population, est présentement de 10,7 millions de dollars par année. Les étudiants qui font une demande de prêt d'études canadien et de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba sont automatiquement pris en considération aux fins de ce programme de remise de dette. En 2005-2006, environ 2 280 étudiants manitobains ont reçu une de ces bourses.

Figure 17 : Répartition des BECM et des BGM

Année de programme	BECM			Bourses du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
1999-2000	3 516	10 847 794	3 085	0	0	–
2000-2001	3 065	10 403 510	3 394	1 961	5 067 897	2 584
2001-2002	2 953	10 362 737	3 509	1 937	4 812 959	2 485
2002-2003	3 350	12 209 410	3 645	3 224	6 050 633	1 877
2003-2004	2 932	10 519 470	3 588	2 460	6 202 054	2 521
2004-2005 <sup>P</sup>	2 929	10 816 064	3 693	1 565	4 354 104	2 782
2005-2006 <sup>P</sup>	2 285	10 727 993	4 695	2 442	7 923 568	3 245

Figure 18 : Répartition des BECM et des BGM, selon le type d'établissement et le lieu, 2005-2006

Type d'établissement et lieu	BECM			Bourses du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Universités manitobaines	1 472	6 652 493	4 519	1 156	2 264 509	1 959
Collèges communautaires manitobains	275	1 259 914	4 582	384	925 999	2 411
Établissements privés manitobains	90	558 413	6 205	536	2 953 614	5 510
Universités extérieures	296	1 504 194	5 082	197	776 351	3 941
Collèges et écoles prof. extérieurs	97	458 094	4 723	53	187 796	3 543
Établissements privés extérieurs	55	294 885	5 362	116	815 299	7 028
<b>TOTAL</b>	<b>2 285</b>	<b>10 727 993</b>	<b>4 695</b>	<b>2 442</b>	<b>7 923 568</b>	<b>3 245</b>

*Je ne sais comment vous remercier de tout votre travail.*

*Je sais que, par moments, cela a dû être difficile de composer avec moi, mais vous avez toujours été poli.*

*Merci. Vous êtes mon héros.*

Kathy (étudiante)

Figure 19 : Répartition des BECM (\$), 2005-2006

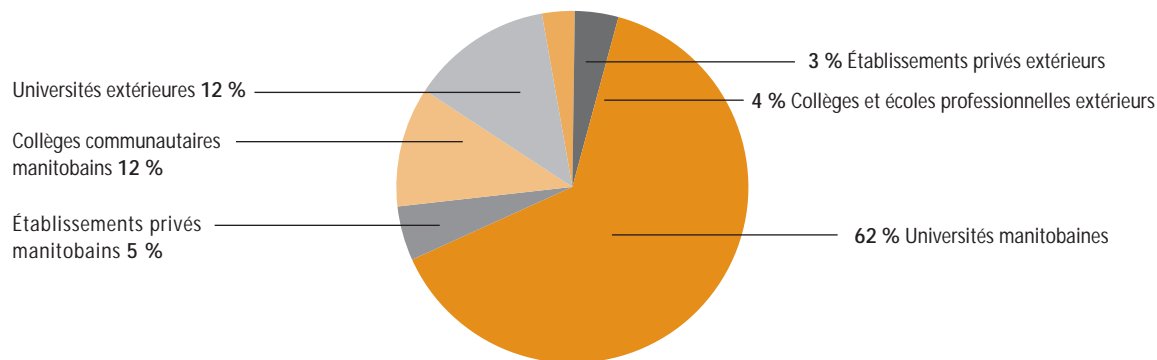
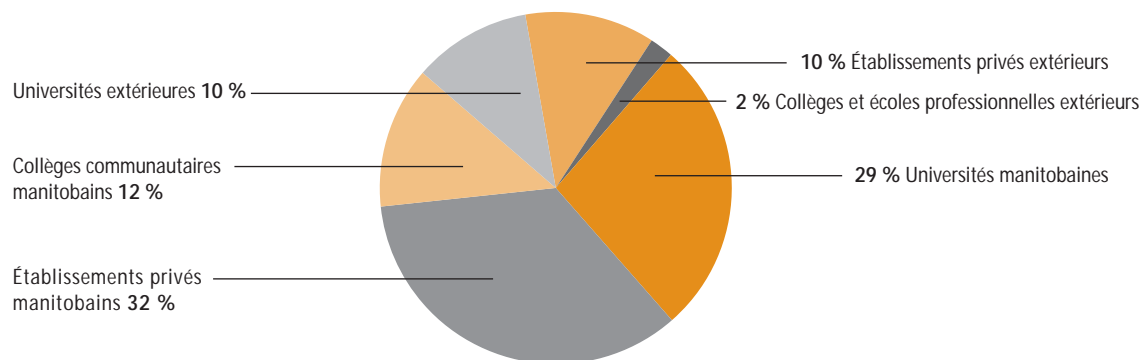


Figure 20 : Répartition des BGM (\$), 2005-2006



## Rapport annuel 2005-2006

Répartition des BECM – 80 % des BECM ont été accordées à des étudiants qui fréquentent un établissement manitobain. 62 % des BECM ont été accordées à des étudiants qui fréquentent des universités manitobaines.

Répartition des BGM – 29 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine. 32 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement privés au Manitoba. 12 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent des collèges communautaires du Manitoba.

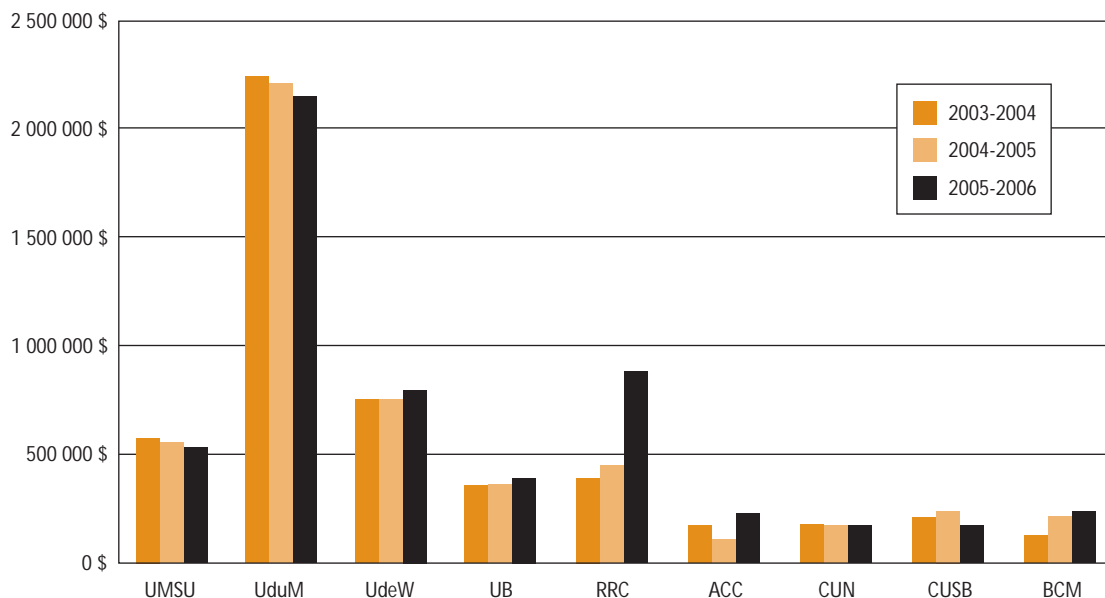
**Exemption d'intérêts** – Cet outil de gestion de la dette fournit une exemption à court terme aux emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt d'études canadien et leur prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. Actuellement, 232 emprunteurs sont exemptés d'intérêts. En 2005-2006, le gouvernement du Manitoba a payé un peu moins de 235 000 \$ en intérêts pour les étudiants. Selon ce programme, les paiements des étudiants sont suspendus et les gouvernements du Canada et du Manitoba acquittent les frais d'intérêts du prêt étudiant. Selon ce programme, les paiements sont suspendus, et les gouvernements du Canada et du Manitoba acquittent les frais d'intérêts du prêt étudiant. Les étudiants bénéficiaires peuvent demander une exemption d'intérêts pour des périodes de six mois à la fois jusqu'à un maximum de 30 mois, n'importe quand pendant la durée du prêt. Une période prolongée d'exemption peut être approuvée pour 24 autres mois si c'est dans les cinq ans suivant la dernière année d'études à temps plein.

**Réduction de la dette en cours de remboursement** – Cette mesure de gestion de la dette aide les emprunteurs qui ne bénéficient plus de l'exemption d'intérêts et qui continuent à avoir des difficultés exceptionnelles à long terme à honorer les obligations de remboursement de leur prêt étudiant du Manitoba. En 2005-2006, 46 étudiants ont reçu une approbation leur donnant droit à la réduction de la dette. Aux termes de ce programme, le gouvernement du Manitoba a versé un total d'un peu plus de 15 000 \$ pour amortir les prêts des emprunteurs qui n'étaient pas en mesure de les payer. Les étudiants peuvent demander que le principal de leur prêt étudiant du gouvernement du Manitoba puisse être réduit de 50 % du solde dû, à concurrence de 6 667 \$.

## Subventions et autres formes d'aide

**Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba (PBEEM)** – Ce programme a été institué par la province en 1997-1998 avec un budget d'un million de dollars. Le budget est passé à cinq millions de dollars par année en 1998-1999 et est demeuré à ce niveau depuis. Le PBEEM verse un dollar en fonds de contrepartie pour chaque dollar fourni par un donateur privé à l'un des sept universités ou collèges publics du Manitoba, à l'association des étudiants de l'Université du Manitoba et au conseil d'entreprise du Manitoba. Les cinq millions de dollars sont répartis selon une formule basée sur les inscriptions. Les subventions versées en vertu du projet enrichissent considérablement les bourses que les établissements d'enseignement postsecondaires peuvent offrir à leurs étudiants.

Figure 21 : Répartition des BEEM – Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba



**Subventions de remise sur les frais de scolarité** – En 2005-2006, les collèges et les universités publics du Manitoba ont reçu 13 millions de dollars en fonds supplémentaires pour les compenser du remboursement de 10 % des droits de scolarité versés aux étudiants tout en gardant les droits de scolarité au même niveau que celui de 1999-2000.

**Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine (PAFERM)** – Le programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine a été annoncé par la province le 18 mai 2001. L'Aide aux étudiants du Manitoba administre l'option Aide financière aux études du PAFERM pour le compte de Santé Manitoba. Des subventions conditionnelles de 15 000 \$ sont offertes aux étudiants qui sont en 3<sup>e</sup> ou en 4<sup>e</sup> année de médecine. Des subventions de 20 000 \$ sont offertes aux résidents qui sont dans leur dernière année de médecine familiale. Les résidents qui font leur internat dans une autre spécialité approuvée ont droit à 20 000 \$ par année pendant deux ans. À la fin de leur formation, les médecins qui ont bénéficié du programme doivent travailler au Manitoba pendant un an pour chaque subvention reçue. Les étudiants de 3<sup>e</sup> année qui ont reçu une aide conditionnelle sont tenus de travailler pendant une période d'un an au sein d'une collectivité rurale du Manitoba.

**Programme de bourses d'études pour les Autochtones** – Les bourses d'études pour Autochtones ont été créées en 2001 dans le cadre d'un projet pilote de trois ans pour aider les étudiants autochtones des établissements postsecondaires du Manitoba à payer les frais de scolarité, les livres et les fournitures pour l'année scolaire. Au mois de février 2004, le programme de bourses d'études pour les Autochtones a été prolongé jusqu'à la fin de l'exercice financier 2006-2007. Le financement est passé de 75 000 \$ par année à un maximum de 150 000 \$ selon le principe du financement paritaire entre le Conseil manitobain des entreprises le gouvernement du Canada. Les étudiants autochtones peuvent être admissibles à une bourse s'ils envisagent de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire et poursuivent des études à temps plein ou une charge de cours de 60 % au minimum. Les bourses sont attribuées en fonction des besoins et du mérite. Les boursiers peuvent avoir la possibilité de travailler à temps partiel ou l'été dans une entreprise membre du Conseil manitobain des entreprises. En 2005-2006, 161 étudiants autochtones ont reçu un total de 414 750 \$ en bourses d'études pour les Autochtones.

**Churchill Northern Studies Centre** – Le ministère verse une subvention de fonctionnement annuelle à cet organisme sans but lucratif dont le mandat est de fournir des installations de recherches interdisciplinaires sur le terrain et un soutien logistique afin de promouvoir et de faciliter l'éducation et la recherche sur le Nord et l'Arctique.

**Programme de transition pour la jeunesse** – En coopération avec Jeunesse Manitoba, le Programme de transition pour la jeunesse procure à des diplômés d'école secondaire récents admissibles un emploi payé de 12 mois dans l'administration gouvernementale manitobaine, pour les encourager à poursuivre des études postsecondaires. Les diplômés reçoivent une bourse de 3 000 \$ quand ils terminent avec succès leur stage de 12 mois et qu'ils s'inscrivent dans un établissement désigné d'enseignement postsecondaire. En 2005-2006, neuf diplômés d'école secondaire ont reçu un total de 27 000 \$ de bourses en échange d'un maximum de 12 mois de travail rémunéré au sein de la fonction publique provinciale.

**Bourse du millénaire pour étudiants adultes** – On offre cette aide aux étudiants collégiaux et universitaires à faible revenu qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'un centre d'apprentissage pour adultes (CAA). Cette bourse offre aux étudiants de première année un montant de 5 000 \$, aux étudiants de deuxième année, 4 000 \$, et aux étudiants de troisième et de quatrième années, un montant de 3 000 \$ et de 2 000 \$ respectivement, et ces étudiants doivent avoir été choisis par les CAA et doivent poursuivre leurs études postsecondaires dans un collège ou une université. L'Aide aux étudiants administre ce programme pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

**Bourses d'études supérieures** – En 2004-2005, le gouvernement manitobain a introduit les bourses d'études supérieures destinées aux études supérieures axées sur la recherche pour aider à attirer et à retenir les étudiants parmi les meilleurs au sein de la province et à l'extérieur de celle-ci. Au cours de l'exercice 2005-2006, un montant supplémentaire de 350 000 \$ a été alloué pour donner un total de 700 000 \$. Cette aide accorde 7 500 \$ par année aux étudiants des programmes de troisième cycle pendant un maximum de quatre ans (en plus des bourses d'études supérieures de 16 000 \$ par année de l'Université du Manitoba) et 15 000 \$ par année aux étudiants de deuxième cycle pour un maximum de deux ans.

**Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques** – Cette initiative a été mise en œuvre en 2005-2006 pour créer un fonds de dotation qui fournirait des bourses aux étudiants des régions rurales et nordiques du Manitoba. La Winnipeg Foundation administre le programme pour le compte du réseau de la fondation communautaire du Manitoba. La province financera en contrepartie un montant de 100 000 \$ par année pendant une période de cinq ans en vue d'accumuler un fonds de dotation d'une valeur de un million de dollars qui donnerait plus de 50 000 \$ en bourses annuellement.

**Programme de subvention conditionnelle des frais de scolarité du programme d'éducation des jeunes enfants** – L'Aide aux étudiants administre le programme d'éducation des jeunes enfants pour le compte des Services à la Famille et Logement. En 2005-2006, 129 étudiants ont reçu 446 000 \$ en subventions les obligeant à travailler dans la province.

**Programme vétérinaire de gros bétail** – Ce programme a été introduit en 2005-2006 dans le but d'encourager les vétérinaires à se diriger dans la pratique de la médecine vétérinaire de gros bétail dans les régions rurales du Manitoba. Cinq subventions de 5 000 \$ sont offertes tous les ans aux étudiants qui en sont à leur troisième et quatrième années d'un programme vétérinaire de gros bétail à condition qu'ils rendent une année de service (10 subventions par année). Les étudiants sont tenus de signer un accord comme quoi ils doivent rendre une année de service pour chaque subvention obtenue. Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba administre cette subvention.

**Winnipeg Education Centre – Programme de dotation** – Mis sur pied en 2005-2006, Enseignement post-secondaire et Formation professionnelle Manitoba s'est engagé à contribuer 100 000 \$ annuellement à ce fonds de dotation et ce montant serait financé en contrepartie pendant une période de trois ans. Une fois arrivé à la date d'échéance, le fonds de dotation totalisera plus de 600 000 \$ et fournira 30 000 \$ en bourses annuellement. Ces bourses fourniront un soutien vital aux frais de subsistance des étudiants qui ne sont pas prestataires d'une bourse d'accès et qui fréquentent le Centre William-Norrie.

## Renseignements financiers

### Budget de l'Aide aux étudiants du Manitoba pour l'exercice financier 2005-2006 (du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006)

Salaires .....	3 375 400 \$
Autres dépenses .....	1 204 500 \$
Bourses d'accès .....	2 559 900 \$
Churchill Northern Studies Centre .....	98 000 \$
Programme vétérinaire de gros bétail .....	50 000 \$
Winnipeg Education Centre – Programme de dotation .....	100 000 \$
Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques .....	100 000 \$
Fonds Helen-Betty-Osborne .....	50 000 \$
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne .....	251 100 \$
Bourses d'études supérieures du Manitoba .....	700 000 \$
Bourses du gouvernement du Manitoba .....	6 760 000 \$
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba .....	5 000 000 \$
Bourses d'études canadiennes du millénaire .....	10 630 500 \$
Subventions canadiennes pour études .....	3 700 200 \$
Subventions de remise sur les frais de scolarité .....	13 602 300 \$
Aide financière aux étudiants et résidents en médecine .....	2 891 300 \$
Gestion du portefeuille de prêts .....	4 781 000 \$
Exemption d'intérêts et remise de dette .....	1 388 600 \$
<b>TOTAL .....</b>	<b>57 242 800 \$</b>
Moins les sommes à recevoir de Santé Manitoba .....	(2 891 300 \$)
<b>TOTAL .....</b>	<b>54 351 500 \$</b>

# Annexes

## Annexe A

### Légende des tableaux et des graphiques

Sigle	Programme
BMEA . . . . .	Bourses du millénaire pour étudiants adultes
SCE – Invalidité . . . . .	Subventions canadiennes pour étudiants ayant une invalidité
SCE – Faible revenu . . . . .	Subventions canadiennes pour étudiants à faible revenu
BECM . . . . .	Bourses d'études canadiennes du millénaire
SCE . . . . .	Subventions canadiennes pour études
SCE PC . . . . .	Subventions canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge
SCE TP Invalidité . . . . .	Subventions canadiennes pour étudiants à temps plein ayant une invalidité permanente
SCE TP PC . . . . .	Subventions canadiennes pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge
SCE TP dans le besoin . . . . .	Subventions canadiennes pour étudiants à temps partiel dans le besoin
SCE Invalidité et dans le besoin . . . . .	Subventions canadiennes pour étudiants dans le besoin ayant une invalidité permanente
SCE Étudiantes inscrites au doctorat . . . . .	Subventions canadiennes pour étudiantes inscrites au doctorat
PEC . . . . .	Prêts d'études canadiens
PEC TP . . . . .	Prêts d'études canadiens pour étudiants à temps partiel
BGM . . . . .	Bourses du gouvernement du Manitoba
PEGM . . . . .	Prêt étudiant du gouvernement du Manitoba
PAFERM . . . . .	Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine
PGPA . . . . .	Princes de Galles – Princesse Anne

**Note :** dans les tableaux et les graphiques, les étudiants sont comptés dans chaque catégorie à laquelle ils appartiennent.

**P** – Chiffres préliminaires susceptibles d'être révisés  
– Chiffres préliminaires au 31 juillet 2006

**Établissements privés manitobains** – Toutes les écoles professionnelles privées et les autres établissements d'enseignement privés situés au Manitoba.

**Collèges communautaires manitobains** – Tous les programmes offerts dans les collèges communautaires et les écoles professionnelles publics du Manitoba.

**Tableaux graphiques historiques** – Le présent rapport contient des informations historiques pour les dix dernières années, de 1995-1996 à 2004-2005.

## Annexe B

## Répartition des prêts d'études canadiens et des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba

Figure 22 : Répartition des PEC et des PEGM au Manitoba, par établissement public, 2005-2006

Établissement	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Université du Manitoba	3 562	16 386 625	4 600	3 149	9 207 541	2 924
Université de Winnipeg	1 108	4 898 586	4 421	957	2 680 116	2 801
Université de Brandon	669	3 160 213	4 724	597	1 785 568	2 991
Collège universitaire de Saint-Boniface	104	463 841	4 460	94	270 493	2 878
Red River College	1 213	5 124 370	4 225	1 012	2 763 671	2 731
Assiniboine Community College	233	934 806	4 012	204	528 210	2 589
Collège universitaire du Nord	85	380 034	4 471	69	196 085	2 842
Autres établissements publics du Manitoba	174	685 116	3 937	157	399 145	2 542
<b>TOTAL</b>	<b>7 148</b>	<b>32 033 591</b>	<b>4 481</b>	<b>6 239</b>	<b>17 830 829</b>	<b>2 858</b>

Figure 23 : Répartition des PEC et des PEGM, par groupe démographique, 2005-2006

Groupe démographique	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Hommes	3 631	17 058 060	4 698	3 223	9 776 673	3 033
Femmes	5 970	30 281 584	5 072	5 290	17 195 825	3 251
<b>TOTAL</b>	<b>9 601</b>	<b>47 339 644</b>	<b>4 931</b>	<b>8 513</b>	<b>26 972 498</b>	<b>3 168</b>
Non autochtones	8 345	41 003 507	4 914	7 532	23 872 644	3 169
Autochtones	1 256	6 336 137	5 045	981	3 099 854	3 160
<b>TOTAL</b>	<b>9 601</b>	<b>47 339 644</b>	<b>4 931</b>	<b>8 513</b>	<b>26 972 498</b>	<b>3 168</b>
Célibataires à charge	2 789	10 961 830	3 930	2 497	6 458 722	2 587
Célibataires indépendants	4 621	23 589 956	5 105	4 141	13 474 348	3 254
Mariés	1 125	6 004 498	5 337	1 025	3 556 781	3 470
Parents uniques	1 066	6 783 360	6 363	850	3 482 647	4 097
<b>TOTAL</b>	<b>9 601</b>	<b>47 339 644</b>	<b>4 931</b>	<b>8 513</b>	<b>26 972 498</b>	<b>3 168</b>

Figure 24 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM, selon le sexe

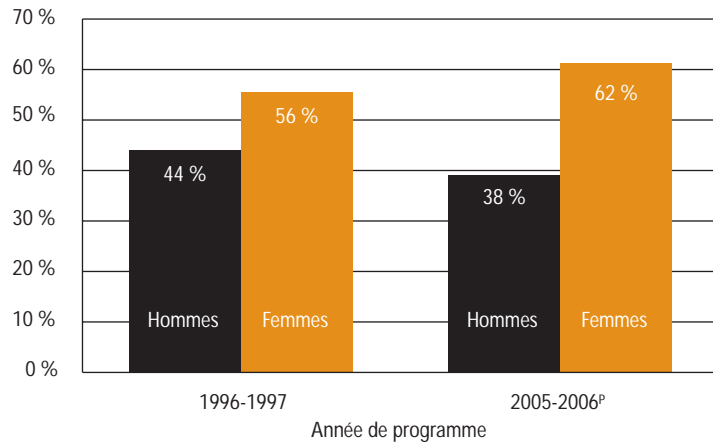


Figure 25 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM, selon l'ascendance

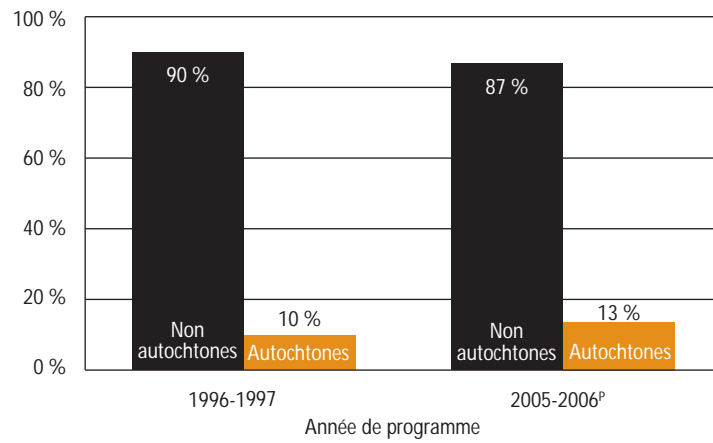
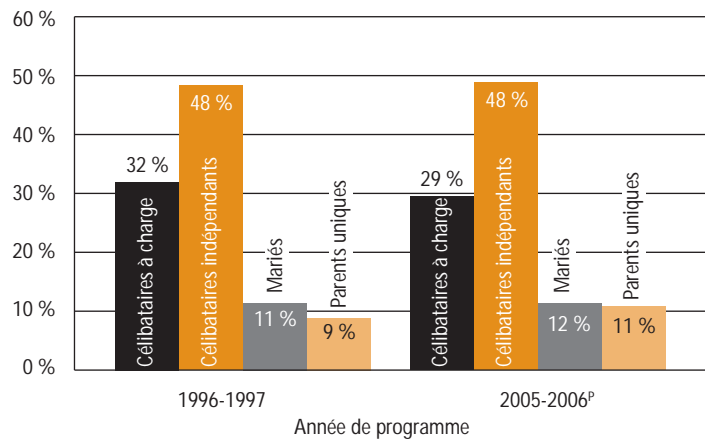


Figure 26 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM, par catégorie d'étudiants



## Annexe C

Répartition des bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM)  
et des bourses du gouvernement du Manitoba (BGM)

Figure 27 : Répartition des BECM et des BGM au Manitoba, par établissement public, 2005-2006

Établissement	BECM			Bourses du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Université du Manitoba	905	4 171 630	4 610	743	1 607 255	2 163
Université de Winnipeg	297	1 296 886	4 367	230	365 808	1 590
Université de Brandon	232	1 031 309	4 445	140	204 001	1 457
Collège universitaire de Saint-Boniface	29	118 536	4 087	23	44 360	1 929
Red River College	220	1 033 995	4 700	264	645 424	2 445
Assiniboine Community College	38	151 401	3 984	60	103 084	1 718
Collège universitaire du Nord	15	63 286	4 219	22	45 055	2 048
Autres établissements publics du Manitoba	11	45 364	4 124	58	175 521	3 026
<b>TOTAL</b>	<b>1 747</b>	<b>7 912 407</b>	<b>4 529</b>	<b>1 540</b>	<b>3 190 508</b>	<b>2 072</b>

Figure 28 : Répartition des BECM et des BGM, par groupe démographique, 2005-2006

Groupe démographique	BECM			Bourses du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	793	3 695 373	4 660	831	2 748 892	3 308
Femmes	1 492	7 032 620	4 714	1 611	5 174 676	3 212
<b>TOTAL</b>	<b>2 285</b>	<b>10 727 993</b>	<b>4 695</b>	<b>2 442</b>	<b>7 923 568</b>	<b>3 245</b>
Non autochtones	2 013	9 420 928	4 680	2 112	6 932 052	3 282
Autochtones	272	1 307 065	4 805	330	991 516	3 005
<b>TOTAL</b>	<b>2 285</b>	<b>10 727 993</b>	<b>4 695</b>	<b>2 442</b>	<b>7 923 568</b>	<b>3 245</b>
Célibataires à charge	398	1 619 635	4 069	664	1 395 166	2 101
Célibataires indépendants	1 218	5 717 685	4 694	1 132	3 906 502	3 451
Mariés	308	1 502 051	4 877	310	1 288 864	4 158
Parents uniques	361	1 888 622	5 232	336	1 333 036	3 967
<b>TOTAL</b>	<b>2 285</b>	<b>10 727 993</b>	<b>4 695</b>	<b>2 442</b>	<b>7 923 568</b>	<b>3 245</b>

## Annexe D

### Sommaire historique de l'endettement des étudiants

Les tableaux de l'annexe D ne s'appliquent qu'aux bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants. Les bourses en question sont les Bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM) et les Bourses du gouvernement du Manitoba (BGM) puisqu'elles servent à rembourser des prêts. La dette équivaut au total du PEC et du PEGM, moins les montants de la BECM et de la BGM. La dette moyenne n'est pas égale au montant du prêt moyen moins le montant de la bourse moyenne, puisque les bourses ne sont pas accordées à tous les étudiants.

Figure 29 : Prêts, bourses et dette accumulés, en moyenne – Étudiants en dernière année du programme

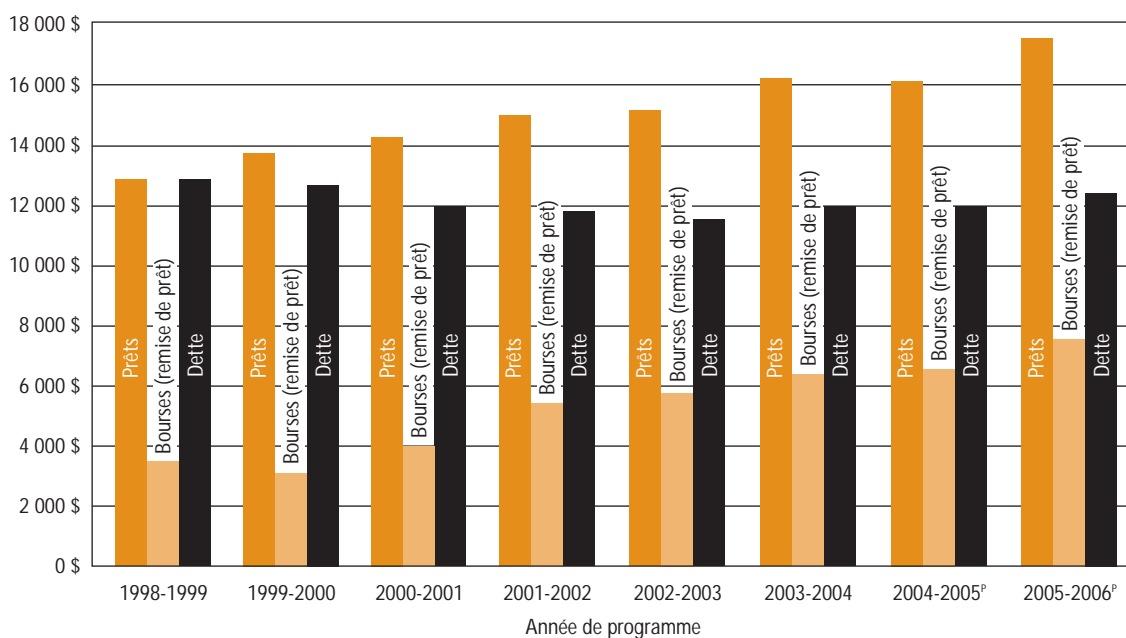
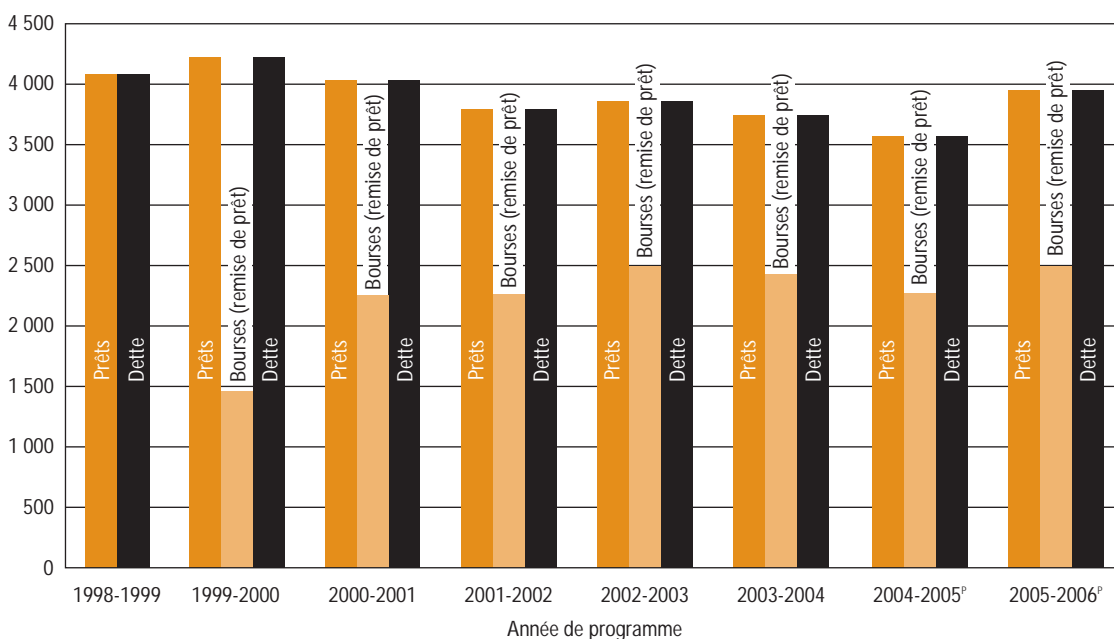


Figure 30 : Nombre d'étudiants représentés dans la Figure 29



Le total des prêts accumulés par les étudiants augmente chaque année. Cependant, les BECM (créées en 1999-2000) et les bourses du gouvernement du Manitoba (établies en 2000-2001) aident à réduire l'endettement des étudiants chaque année. Le nombre de bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants qui sont dans la dernière année de leur programme se situe encore à près de 4 000.

Figure 31 : Prêts, bourses et dette accumulés, en moyenne – Étudiants en dernière année d'un programme universitaire de quatre ans menant à un diplôme

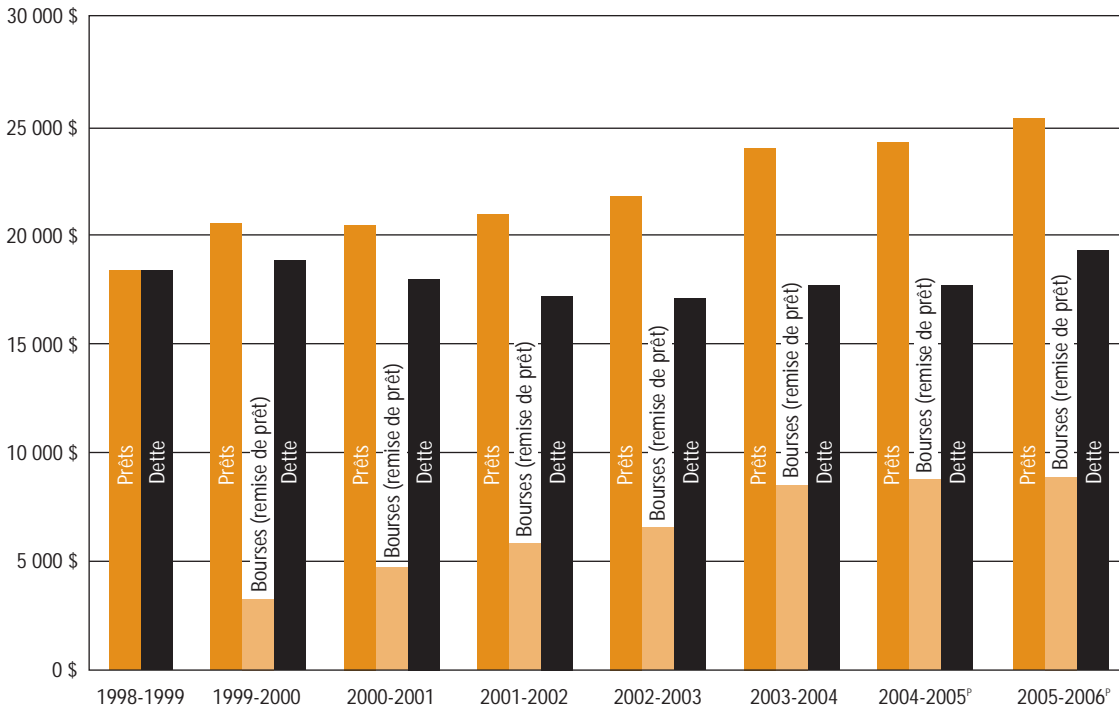
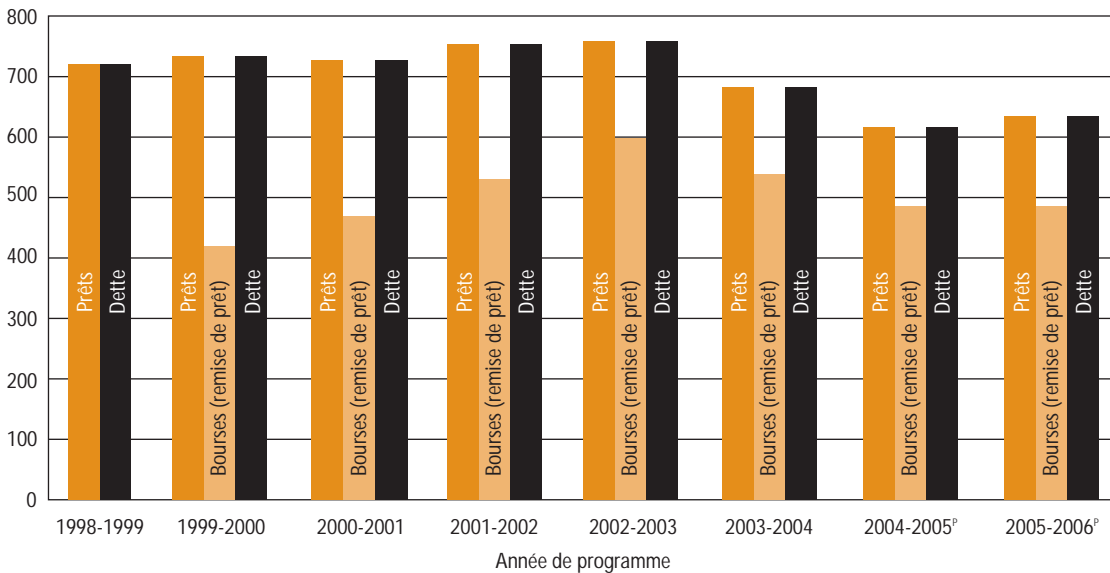


Figure 32 : Nombre d'étudiants représentés dans la Figure 31

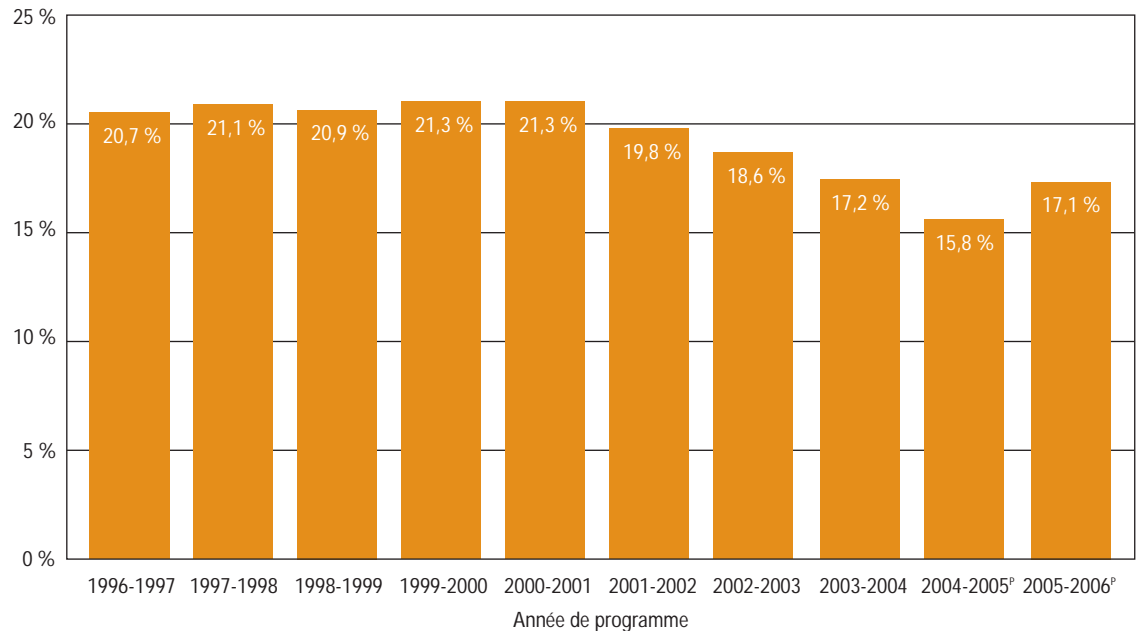


## Annexe E

### Sommaire historique des taux d'utilisation de l'aide aux étudiants

On calcule le taux d'utilisation en déterminant le pourcentage d'étudiants à temps plein admissibles qui bénéficient d'une aide financière du Manitoba et qui fréquentent les universités et les collèges publics de la province, par rapport au nombre total d'inscriptions à temps plein dans ces établissements, au cours d'une année de programme donnée.

Figure 33 : Taux d'utilisation de l'aide aux étudiants (étudiants inscrits à temps plein dans les principaux universités et collèges communautaires publics)



Note : La diminution du taux d'utilisation au cours des deux dernières années résulte d'un effet combiné d'une augmentation sensible des admissions dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba et d'une diminution du nombre de bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants.

Figure 34 : Taux d'utilisation de l'aide aux étudiants pour l'année scolaire 2005-2006 (étudiants inscrits à temps plein dans les principaux collèges et universités publics)

